



Guide de référence technique pour les estimations préliminaires du Fichier de familles T1 (FFT1)

Date de diffusion : le 8 mars 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Source des données	4
Fréquence des données	4
Qualité des données	4
Confidentialité et arrondissement	5
Tableau de données	6
Déclarants canadiens	7
Dons de charité	8
Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique	10
Glossaire	10
Géographie	13
Niveaux géographiques – Géographie du recensement.....	14
Changements dans la géographie du recensement – comparaison des limites de 2016 avec celles de 2011	17
Niveaux géographiques – Géographie postale.....	20
Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes	23
Identificateur de ville (CityID)	24
Hiérarchie pour la géographie postale.....	26
Niveaux géographiques – Géographie spéciale	26
Nous invitons vos commentaires	27
Liste de produits de données disponibles	27

Guide de référence technique pour les estimations préliminaires du Fichier de familles T1 (FFT1)

Source des données

Les données fondées sur le Fichier de familles T1 (FFT1) sont tirées des déclarations d'impôt. Pour la plupart, les déclarations de revenus sont complétées au printemps suivant l'année de référence. Par exemple, pour l'année d'imposition 2019, la plupart des déclarations d'impôt sur le revenu ont été soumises avant le 1^{er} juin 2020 (la date habituelle de production des formulaires d'impôts a été prolongée en raison de la pandémie de Covid-19).

Les caractéristiques démographiques telles que l'âge datent du 31 décembre de l'année d'imposition. Les données sur le revenu sont pour l'année à l'étude.

Les données pour les produits associés à cette diffusion sont dérivées d'une version préliminaire d'un fichier que reçoit Statistique Canada de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les bénéfices venant de la disponibilité plus rapide de ce fichier sont aussi source d'une certaine perte de précision par le fait même. Cette version préliminaire du fichier des déclarants, souvent appelée Fichier T1 préliminaire de familles, contient environ 97 % des enregistrements sur le fichier de l'ARC reçu 4 à 5 mois plus tard. En raison de la pandémie, il est probable qu'un plus grand nombre de déclarants retardataires seront absents du fichier de 2019.

Fréquence des données

Les données sont mises à jour annuellement.

Qualité des données - Nombre de déclarants canadiens

Les données sont des comptes puisés directement du fichier préliminaire T1 des déclarations d'impôt. En 2019, environ 27,2 millions de canadiens ont complété une déclaration d'impôt, ou 72,6 % de la population.

Tableau A
Nombre de déclarants Canadiens

Année d'imposition	Nombre de déclarants ('000)	Date de l'Estimation de la population	Population ('000)	Couverture (%)
1991	18 786	1 ^{er} avril 1992	28 270	66,5
1992	19 267	1 ^{er} avril 1993	28 601	67,4
1993	19 882	1 ^{er} avril 1994	28 907	68,8
1994	20 184	1 ^{er} avril 1995	29 212	69,1
1995	20 536	1 ^{er} avril 1996	29 514	69,6
1996	20 772	1 ^{er} avril 1997	29 818	69,7
1997	21 113	1 ^{er} avril 1998	30 080	70,2
1998	21 431	1 ^{er} avril 1999	30 315	70,7
1999	21 893	1 ^{er} avril 2000	30 594	71,6
2000	22 249	1 ^{er} avril 2001	30 911	72,0
2001	22 804	1 ^{er} avril 2002	31 252	73,0
2002	22 968	1 ^{er} avril 2003	31 548	72,8
2003	23 268	1 ^{er} avril 2004	31 846	73,1
2004	23 625	1 ^{er} avril 2005	32 143	73,5
2005	23 952	1 ^{er} avril 2006	32 471	73,8
2006	24 258	1 ^{er} avril 2007	32 818	73,9
2007	24 624	1 ^{er} avril 2008	33 191	74,2
2008	24 987	1 ^{er} avril 2009	33 604	74,4
2009 ¹	24 321	1 ^{er} avril 2010	34 002	71,5
2010 ¹	24 495	1 ^{er} avril 2011	34 368	71,3
2011 ¹	24 842	1 ^{er} avril 2012	34 754	71,5
2012 ¹	25 160	1 ^{er} avril 2013	35 025	71,8
2013 ¹	25 483	1 ^{er} avril 2014	35 416	71,9
2014 ¹	25 922	1 ^{er} avril 2015	35 755	72,5
2015 ¹	26 187	1 ^{er} avril 2016	36 147	72,4
2016 ¹	26 350	1 ^{er} avril 2017	36 561	72,1
2017 ¹	26 808	1 ^{er} avril 2018	36 890	72,7
2018 ¹	27 395	1 ^{er} avril 2019	37 312	73,4
2019 ¹	27 172	1 ^{er} avril 2020	37 417	72,6

1. Depuis 2009, le compte des déclarants est puisé du fichier T1 préliminaire de l'Agence du revenu du Canada.

Note : Le pourcentage de couverture est basé sur le nombre de deux ensembles de données produits par Statistique Canada : le nombre de déclarants compris dans le FFT1 par le Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique et les estimations démographiques par le Centre de démographie (tableau 17-10-0009-01 disponible sur le site Internet de Statistique Canada au www.statcan.gc.ca).

Confidentialité et arrondissement

Depuis sa création, le Fichier des familles du T1 (FFT1) a acquis au fil des années, une réputation de source fiable de données annuelles pour les estimés démographiques et de revenus. Afin d'assurer la confidentialité des renseignements des Canadiens, toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Tous les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants agrégés sont arrondis au 5 000 \$ près à partir des données de 2007. Aussi depuis 2007, dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 10 \$ près (avant 2007, ils étaient arrondis au \$ 100 près).

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

Note : Les *comptes* représentent le nombre de personnes. Les *sommes* sont les montants agrégés qui ont été déclarés.

Dans les tables de données :

- Les médianes, percentiles et moyennes sont arrondis au dix dollars près.
- Les pourcentages sont publiés sans décimale et ils sont calculés sur des valeurs arrondies; par conséquent, la somme des pourcentages n'égal pas nécessairement 100% lorsqu'il s'agit de petits comptes.

Suppression des données

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants,
- une cellule est dominée par un seul déclarant,
- une cellule pour le revenu médian comporte un compte arrondi de moins de 20 déclarants.

La suppression des données peut se produire :

a) Dans une région :

- o si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recoupement (appelée divulgation par recoupements);
- o si l'une des catégories « sexe » est supprimée, l'autre doit l'être également afin d'éviter la divulgation;
- o lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recoupements.

b) Entre les régions :

- o si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements

Tableau de données

Dans la section sur le contenu des tableaux de ce document, le numéro du tableau standard, le nouveau numéro de tableau sur le site Internet de Statistique Canada et l'ancien numéro CANSIM sont tous inclus.

Les tableaux standards disponibles de la section du Services à la clientèle de la Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique sont disponibles selon une variété de géographie du recensement et de géographies postales. Les tableaux disponibles directement sur le site Internet de Statistique Canada comprennent uniquement des données à partir de l'année 2000 et sont uniquement disponibles pour le Canada, les provinces et les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement.

Déclarants canadiens

Ces données présentent un profil démographique et sur le revenu des canadiens qui ont complété une déclaration d'impôt pour l'année de référence, selon le fichier T1 préliminaire.

Le contenu des tableaux de données est comme suit :

Tableau standard CT-01 : Caractéristiques sommaire des déclarants Canadiens (Fichier de Familles T1 préliminaire)

Tableau sur le site Internet 11-10-0047-01 (anciennement CANSIM 111-0041)

- Nombre total de déclarants
- Pourcentage de déclarants de 0 à 24 ans
- Pourcentage de déclarants de 25 à 34 ans
- Pourcentage de déclarants de 35 à 44 ans
- Pourcentage de déclarants de 45 à 54 ans
- Pourcentage de déclarants de 55 à 64 ans
- Pourcentage de déclarants de 65 ans et plus
- Âge moyen des déclarants
- Revenu total médian des déclarants
- 75^e centile du revenu total des déclarants
- 85^e centile du revenu total des déclarants
- 95^e centile du revenu total des déclarants
- Revenu d'emploi médian des déclarants
- 75^e centile du revenu d'emploi des déclarants

Tableau standard CT-02 : Caractéristiques des déclarants Canadiens, catégories de revenu (Fichier de Familles T1 préliminaire)

Tableau sur le site Internet 11-10-0047-01 (anciennement CANSIM 111-0041)

- Nombre total de déclarants
- Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Pourcentage de déclarants ayant un revenu total entre 20 000 \$ et 39 999 \$
- Pourcentage de déclarants ayant un revenu total entre 40 000 \$ et 59 999 \$
- Pourcentage de déclarants ayant un revenu total entre 60 000 \$ et 79 999 \$
- Pourcentage de déclarants ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Valeur du revenu total déclaré (en milliers de \$)
- Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total entre 20 000 \$ et 39 999 \$
- Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total entre 40 000 \$ et 59 999 \$
- Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total entre 60 000 \$ et 79 999 \$
- Pourcentage du revenu total déclaré par les déclarants ayant un revenu total de 80 000 \$ +

Dons de charité

T1 Ligne 340 — Dons de bienfaisance et dons aux gouvernements admissibles

Ces données renferment de l'information sur les déclarants identifiés comme donateurs, soit ceux qui ont déclaré une somme d'argent à la T1 ligne 340 de la déclaration de revenus.

Les Canadiens contribuent de bien des façons aux organismes de charité. Les tableaux de données sur les dons de charité fournissent des renseignements sur les déclarants qui ont demandé un crédit d'impôt pour des dons de charité dans leurs déclarations de revenus de l'année de référence. Ces données peuvent inclure des dons pouvant être rejetés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) suite à une vérification. Pour en savoir plus sur le refus éventuel de dons (i.e. arrangements relatifs à des dons utilisés comme abris fiscaux, émission de faux reçus), veuillez visiter le site web de [l'Agence du revenu du Canada](#).

Les personnes qui ont fait des dons de charité sans l'indiquer dans leur déclaration de revenus personnelle ne sont pas comptées dans ces tableaux de données. Ceux-ci incluent les dons pour lesquels aucun reçu n'a été fourni ou pour lesquels le reçu a été perdu. Les données présentées ici ne comprennent aucune estimation de ces dons.

Veuillez noter que seuls les dons versés à des organismes sont acceptés à l'intérieur du système fiscal. Les dons versés à des organismes de charité canadiens enregistrés et à des associations canadiennes enregistrées de sport amateur peuvent être déduits. Sont également déductibles les dons versés aux universités prescrites sises à l'étranger, à certains organismes de logement situés au Canada et exempts d'impôt, aux municipalités canadiennes, aux Nations Unies et aux organismes de charité à l'étranger auxquels le gouvernement du Canada a versé des dons.

Il est aussi possible de reporter des dons de charité sur les cinq ans suivant l'année où ils ont été versés. Pendant l'année de référence, il était possible de déduire les dons versés au cours des cinq années précédentes, dans la mesure où ces derniers n'avaient pas déjà été déduits auparavant. De même, les dons versés pendant l'année de référence pouvaient être déduits au cours de la même année ou reportés pour déduction dans une des déclarations des cinq années suivantes. Selon les lois fiscales, les déclarants peuvent porter en déduction d'impôt à la fois leurs dons de charité et ceux de leur conjoint afin d'obtenir de meilleurs avantages fiscaux. Ainsi le nombre de donateurs pourrait être plus élevé que le nombre de déclarants ayant demandé le crédit d'impôt.

Pour l'année d'imposition 2016, un changement a été apporté en ce qui concerne les déclarants dont le revenu imposable a été supérieur à 200 000 \$ (montant devant être ajusté annuellement) qui ont fait don de plus de 200 \$ à un organisme de charité reconnu (tel que décrit précédemment). En 2019, ces déclarants pouvaient réclamer un crédit d'impôt pour don de bienfaisance selon les lignes directrices suivantes :

- 15 % de leurs dons allant jusqu'à 200 \$;
- 33 % du plus petit montant entre (1) la partie des dons qui dépasse 200 \$ et (2) leur revenu imposable excédant 210 371 \$;
- 29 % de la partie des dons qui dépasse 200 \$ qui n'est pas admissible au taux de crédit d'impôt de 33 %.

Les déclarants ayant fait don à un organisme de bienfaisance reconnu et dont le revenu imposable est de 210 371 \$ ou moins continuent de calculer leur crédit à un taux de 15 % des dons allant jusqu'à 200 \$ et à un taux de 29 % des dons excédant 200 \$.

De 2013 à 2017, en plus des crédits d'impôt réguliers pour les dons, un autre crédit d'impôt a été instauré en 2013 afin d'encourager les dons des déclarants qui n'avaient encore fait aucun don. Après 2017, ce crédit d'impôt pour dons de bienfaisance n'était plus disponible.

Le contenu des tableaux de données est comme suit :

Tableau standard CD-01 : Dons de charité sommaire
Tableau sur le site Internet 11-10-0130-01 (anciennement CANSIM 111-0001)

- Nombre total de déclarants
- Nombre de donateurs
- Âge moyen des donateurs
- Don moyen des donateurs de moins de 24 ans
- Don moyen des donateurs de 25 à 34 ans

- Don moyen des donateurs de 35 à 44 ans
- Don moyen des donateurs de 45 à 54 ans
- Don moyen des donateurs de 55 à 64 ans
- Don moyen des donateurs de 65 ans et plus
- Somme des dons de charité (en milliers de \$)
- Don médian
- Revenu total médian des donateurs
- 75^e centile du revenu total des donateurs

Tableau standard CD-02 : Déclarants ayant des dons de charité selon le sexe et l'âge
Tableau sur le site Internet 11-10-0002-01 (anciennement CANSIM 111-0002)

- Nombre total de déclarants
- Pourcentage de déclarants masculins
- Pourcentage de déclarants féminins
- Nombre de donateurs
- Pourcentage de donateurs masculins
- Pourcentage de donateurs féminins
- Pourcentage de donateurs âgés de 0 à 24 ans
- Pourcentage de donateurs âgés de 25 à 34 ans
- Pourcentage de donateurs âgés de 35 à 44 ans
- Pourcentage de donateurs âgés de 45 à 54 ans
- Pourcentage de donateurs âgés de 55 à 64 ans
- Pourcentage de donateurs âgés de 65 ans et plus
- Don médian
- Don médian des hommes
- Don médian des femmes
- Somme des dons de charité (en milliers de \$)
- Somme des dons de charité des hommes (en milliers de \$)
- Somme des dons de charité des femmes (en milliers de \$)

Tableau standard CD-03 : Déclarants ayant des dons de charité selon le revenu
Tableau sur le site Internet 11-10-0003-01 (anciennement CANSIM 111-0003)

- Nombre total de déclarants
- Nombre total de donateurs
- Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Pourcentage de donateurs ayant un revenu total entre 20 000 \$ et 39 999 \$
- Pourcentage de donateurs ayant un revenu total entre 40 000 \$ et 59 999 \$
- Pourcentage de donateurs ayant un revenu total entre 60 000 \$ et 79 999 \$
- Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Somme des dons de charité (en milliers de \$)
- Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total entre 20 000 \$ et 39 999 \$
- Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total entre 40 000 \$ et 59 999 \$
- Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total entre 60 000 \$ et 79 999 \$
- Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de 80 000 \$ +

Cotisants à un REER

Ces données renferment de l'information sur les déclarants canadiens ayant contribué à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au courant de l'année d'imposition en question.

Depuis 2013, les déclarants ayant contribué à un Régime de pension agréé collectif (RPAC) sont inclus.

Le contenu des tableaux de données est comme suit :

Tableau standard R-01 : Sommaire des cotisants à un REER
Tableau sur le site Internet 11-10-0044-01 (anciennement CANSIM 111-0039)

- Nombre total de déclarants
- Nombre de cotisants à un REER
- Âge moyen des cotisants
- Revenu d'emploi médian des cotisants
- 75^e centile du revenu d'emploi des cotisants
- Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Cotisation médiane

Tableau standard R-02 : Cotisants à un REER selon l'âge
Tableau sur le site Internet 11-10-0044-01 (anciennement CANSIM 111-0039)

- Nombre total de déclarants
- Nombre total de cotisants à un REER
- Pourcentage des cotisants âgés de 0 à 24 ans
- Pourcentage des cotisants âgés de 25 à 34 ans
- Pourcentage des cotisants âgés de 35 à 44 ans
- Pourcentage des cotisants âgés de 45 à 54 ans
- Pourcentage des cotisants âgés de 55 à 64 ans
- Pourcentage des cotisants âgés de 65 ans et plus

- Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Pourcentage des cotisations déclarées par les 0 à 24 ans
- Pourcentage des cotisations déclarées par les 25 à 34 ans
- Pourcentage des cotisations déclarées par les 35 à 44 ans
- Pourcentage des cotisations déclarées par les 45 à 54 ans
- Pourcentage des cotisations déclarées par les 55 à 64 ans
- Pourcentage des cotisations déclarées par les 65 ans et plus

Tableau standard R-03 : Cotisants à un REER selon le sexe

Tableau sur le site Internet 11-10-0044-01 (anciennement CANSIM 111-0039)

- Nombre total de déclarants
- Pourcentage de déclarants masculins
- Pourcentage de déclarants féminins
- Nombre total de cotisants à un REER
- Pourcentage de cotisants masculins
- Pourcentage de cotisants féminins
- Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Pourcentage des cotisations déclarées par les hommes
- Pourcentage des cotisations déclarées par les femmes
- Cotisation médiane de tous les cotisants
- Cotisation médiane chez les hommes
- Cotisation médiane chez les femmes

Tableau standard R-04 : Cotisants à un REER selon le revenu

Tableau sur le site Internet 11-10-0044-01 (anciennement CANSIM 111-0039)

- Nombre total de déclarants
- Nombre total de cotisants à un REER
- Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Pourcentage de cotisants ayant un revenu total entre 20 000 \$ et 39 999 \$
- Pourcentage de cotisants ayant un revenu total entre 40 000 \$ et 59 999 \$
- Pourcentage de cotisants ayant un revenu total entre 60 000 \$ et 79 999 \$
- Pourcentage de cotisants ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Valeur totale des cotisations (en milliers de \$)
- Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total entre 20 000 \$ et 39 999 \$
- Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total entre 40 000 \$ et 59 999 \$
- Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total entre 60 000 \$ et 79 999 \$
- Pourcentage des cotisations totales déclarées par les cotisants ayant un revenu total de 80 000 \$ +

Salaires, traitements et commissions

Cet ensemble de données donne un aperçu du revenu annuel provenant des salaires, traitements et commissions des Canadiens qui ont produit une déclaration de revenus des particuliers au cours de l'année de référence, selon le fichier préliminaire T1. Les tableaux de données sont disponibles à partir de 2017.

Le contenu des tableaux de données est comme suit :

Tableau standard W-01: Salaires, traitements et commissions des déclarants âgés de 15 ans et plus par sexe et groupe d'âge

Tableau de site Web 11-10-0072-01

- Déclarants d'impôts par sexe, 15 ans et plus avec salaires, traitements et commissions
- Déclarants d'impôts de 15 ans et plus avec salaires, traitements et commissions, nombre et pourcentage
- Déclarants fiscaux âgés de 15 à 24 ans, nombre et pourcentage
- Déclarants fiscaux âgés de 25 à 34 ans, nombre et pourcentage
- Déclarants fiscaux âgés de 35 à 44 ans, nombre et pourcentage
- Déclarants d'impôts âgés de 45 à 54 ans, nombre et pourcentage
- Déclarants d'impôts âgés de 55 à 64 ans, nombre et pourcentage
- Déclarants fiscaux âgés de 65 à 74 ans, nombre et pourcentage
- Déclarants d'impôts de 75 ans et plus, nombre et pourcentage
- 25^{ième} centile des salaires, traitements et commissions des déclarants
- Salaires, traitements et commissions médians des déclarants
- 75^{ième} centile des salaires, traitements et commissions des déclarants
- Revenu total médian des déclarants avec salaires, traitements et commissions

Tableau standard W-02: Salaires, traitements et commissions des déclarants âgés de 15 ans et plus selon le secteur salaires d'industrie (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et le sexe

Tableau de site Web 11-10-0073-01

- Nombre de déclarants de 15 ans et plus avec salaires, traitements et commissions, toutes les industries, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 21. Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 22. Services publics, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 23. Construction, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 31-33. Fabrication, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 41. Commerce de gros, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 44-45. Commerce de détail, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 48-49. Transport et entreposage, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 51. Industries de l'information et industrie culturelle, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 52. Finance et assurances, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 53. Services immobiliers et services de location et de location à bail, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 54. Services professionnels, scientifiques et techniques, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 55-56. Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes (depuis 2019)

- 55. Gestion des sociétés et des entreprises, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes (jusqu'en 2018; à compter de 2019 les catégories 55 et 56 ont été regroupées en une seule catégorie).
- 56. Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes (jusqu'en 2018; à compter de 2019 les catégories 55 et 56 ont été regroupées en une seule catégorie).
- 61. Services d'enseignement, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 62. Soins de santé et assistance sociale, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 71. Arts, spectacles et loisirs, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 72. Services d'hébergement et de restauration, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 81. Autres services (sauf les administrations publiques), nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 91. Administration publique, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- Indisponible, nombre total et pourcentage d'hommes et de femmes
- 25^{ième} centile des salaires, traitements et commissions des déclarants
- Salaires, traitements et commissions médians des déclarants
- 75^{ième} centile des salaires, traitements et commissions des déclarants

Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique

Dons de charité

- Le tableau CD-01 (Sommaire) est disponible depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement sont disponibles depuis les données de 1993, les divisions de recensement depuis 1995 et les circonscriptions électorales fédérales depuis 1997.
- Quelques changements ont été apportés aux groupes d'âge en 1991 et en 1997 (tableau CD-01).
- Le tableau CD-02 (Âge et sexe) est disponible depuis les données de 1995, pour la géographie postale, pour les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement depuis 1995 et les circonscriptions électorales fédérales depuis 1997.
- Quelques changements ont été apportés aux groupes d'âge en 1997 (tableau CD-02).
- Le tableau CD-03 (Catégories de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 2007, pour la géographie postale, les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement et les circonscriptions électorales fédérales. De 1997 à 2006, les groupes de revenu étaient cumulatifs.

Cotisants à un REER

- Le tableau R-01 (sommaire) est disponible dans son format actuel depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont disponibles depuis les informations de 1993, les divisions de recensement (DR) depuis 1994 et les circonscriptions électorales fédérales (CÉF) depuis 1997.
- Le tableau R-02 (groupes d'âge) et le tableau R-03 (sexe) sont disponibles depuis les données de 1994, pour les régions postales, les RMR, les DR et les CÉF (depuis 1997). Les groupes d'âge furent changés quelque peu au fil des ans.
- Le tableau R-04 (groupes de revenu) est disponible dans son format actuel depuis les données de 2007, pour la géographie postale, les RMR, les DR et les CÉF. De 1997 à 2006, les groupes de revenu étaient cumulatifs.
- Depuis 2013, les déclarants ayant contribué à un Régime de pension agréé collectif (RPAC) sont inclus.
- Depuis 2013, les cotisations faites par le déclarant à un Régime de pension agréé collectif (RPAC) sont incluses (les cotisations de l'employeur au RPAC ne sont pas incluses).

Salaires, traitements et commissions

- Les tableaux W-01 et W-02 ont été introduits lors de l'année de référence 2018. Au moment de la diffusion, ils comprenaient également des données pour 2017.
- Les tableaux W-01 et W-02 comprennent uniquement des données venant des déclarants de plus de 15 ans.
- Dans le tableau W-02, les salaires, traitements et commissions perçus par un déclarant peuvent provenir de plusieurs employeurs, et donc être liés à plusieurs industries. L'industrie pour laquelle ces montants de revenus d'emploi sont les plus élevés est utilisée pour déterminer l'industrie principale du déclarant. Le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est utilisé pour décrire le secteur industriel principal. Dans certaines situations, l'industrie principale du déclarant ne peut pas être clairement déterminée. Il n'est pas toujours possible de lier les salaires, les traitements et les commissions perçus par le déclarant à un employeur spécifique. Même lorsque l'employeur est connu, il n'est pas toujours possible de déterminer l'industrie appropriée selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Glossaire

25^{ième} centile

Les valeurs du revenu sont placées en ordre décroissant et la valeur identifiée comme étant égale au 25^{ième} percentile indique que le quart des observations est inférieur à ce chiffre et les trois quarts y sont supérieurs. Par exemple, si le 25^{ième} centile du revenu total est 20 000 \$, cela signifie que 25 % des déclarants ont un revenu total égal ou inférieur à 20 000 \$ et que 75% de la population a un revenu total égal ou supérieur à 20 000 \$.

75^{ième} centile

Les valeurs du revenu sont placées en ordre décroissant et la valeur identifiée comme étant égale au 75^{ième} percentile indique que le quart des observations est supérieur à ce chiffre et les trois quarts y sont inférieurs.

Par exemple, si le 75^{ième} centile du revenu total est 60 000 \$, cela signifie que 25 % des déclarants ont un revenu total égal ou supérieur à 60 000 \$ et que 75% de la population a un revenu total égal ou inférieur à 60 000 \$.

85^{ième} centile

Les valeurs du revenu sont placées en ordre décroissant et la valeur identifiée comme étant égale au 85^{ième} percentile indique que 15% des observations est supérieur à ce chiffre et 85% y sont inférieurs

Par exemple, si le 85^{ième} centile du revenu total est 65 000 \$, cela signifie que 15 % de la population en question a un revenu total égal ou supérieur à 65 000 \$.

95^{ième} centile

Les valeurs du revenu sont placées en ordre décroissant et la valeur identifiée comme étant égale au 95^{ième} percentile indique que 5% des observations est supérieur à ce chiffre et 95% y sont inférieurs.

Par exemple, si le 95^{ième} centile du revenu total est 90 000 \$, cela signifie que 5 % de la population en question a un revenu total égal ou supérieur à 90 000 \$.

Âge

Calculé au 31 décembre de l'année de référence (i.e., l'année d'imposition moins l'année de naissance).

Cotisants à un REER

Les cotisants à un REER sont les déclarants canadiens ayant contribué à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un Régime de pension agréé collectif (RPAC) au courant de l'année d'imposition en question.

Cotisations d'un REER

Les cotisations à un REER incluent les montants versés à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un Régime de pension agréé collectif (RPAC) au courant de l'année d'imposition en question. Pour les RPAC, seulement la portion des déclarants est incluse dans les cotisations. Les cotisations au RPAC venant de l'employeur ne sont pas incluses.

Déclarant

Une personne ayant complété une déclaration d'impôt pour l'année en question.

Don de charité

La portion admissible des dons de charité, tel que déclaré sur la déclaration d'impôt. Les Canadiens contribuent de bien des façons aux organismes de charité. Les données de la présente diffusion comprennent uniquement les dons versés aux œuvres de bienfaisance et aux organismes agréés ayant fourni un reçu officiel dont le montant a été déduit dans la déclaration de revenus. Il est possible de reporter des dons de charité sur les cinq années suivant celle où ils ont été versés. Les dons de charité de 2012 peuvent donc comprendre des dons versés au cours des cinq dernières années. Selon les lois fiscales, les déclarants peuvent porter en déduction d'impôt à la fois leurs dons de charité et ceux de leur conjoint afin d'obtenir de meilleurs avantages fiscaux. Ainsi, le nombre de donateurs pourrait être plus élevé que le nombre de déclarants ayant demandé le crédit d'impôt.

Donateurs

Toutes personnes ayant déclaré des dons de charité à la ligne 340 de la déclaration d'impôt des particuliers.

Industrie principale selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Les salaires, traitements et commissions perçus par un déclarant peuvent provenir de plusieurs employeurs, et donc être liés à plusieurs industries. L'industrie pour laquelle ces montants de revenus d'emploi sont les plus élevés est utilisée pour déterminer l'industrie principale du déclarant. Le code du SCIAN est utilisé pour décrire le secteur industriel principal. Il n'est pas toujours possible de lier clairement les salaires, les traitements et les commissions perçus par le déclarant à un employeur spécifique. Même lorsque l'employeur est connu, il n'est pas toujours possible de déterminer l'industrie appropriée selon le SCIAN.

Médiane

Chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactly la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers.

Niveau de géographie

Est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les informations se réfèrent. Voir la section sur la Géographie pour plus d'information.

Régime de pension agréé collectif (RPAC)

Un régime de pension agréé collectif est un régime offert aux particuliers, y compris les travailleurs indépendant. Les cotisations d'un RPAC venant de l'employeur ne sont pas considérées comme étant un avantage imposable pour le déclarant, mais elles réduisent les droits de cotisation à un REER/ RPAC pour le déclarant.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Régime d'épargne-retraite pour les individus enregistré avec l'Agence du revenu du Canada. Ce régime permet des cotisations limitées, et le revenu gagné par ce régime n'est pas sujet à imposition avant que les paiements soient reçus du régime.

Revenu d'emploi

Le revenu d'emploi total déclaré. Y sont inclus les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires, le revenu d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, d'agriculture, de pêche et de commissions) et le revenu d'emploi exonérés d'impôts pour les Indiens inscrit (nouveau depuis 1999 pour traitements/salaires/commissions et depuis 2010 pour emploi autonome).

Revenu total

Note : cette variable fut révisée au cours des années, comme indiqué par les commentaires plus bas; les utilisateurs qui désirent comparer les données courantes avec celles des années antérieures sont priés de tenir en compte ces changements. De plus, il est à noter que tous les revenus sont bruts, à l'exception du revenu net de location, du revenu net d'une société en commandite simple et de toutes les formes de revenu net d'emploi autonome.

Le revenu total se compose des revenus provenant des sources suivantes :

- Revenu d'emploi
 - o Traitements/salaires/commissions
 - o Autres revenus d'emploi tels que déclarés à la ligne 104 de la déclaration d'impôt (pourboires, gratifications, redevances, etc.);
 - o Revenu net d'emploi autonome;
 - o Revenu d'emploi (traitements/salaires/commissions) exonérés d'impôts pour les Indiens inscrit (depuis 1999);
 - o Revenu d'emploi autonome exonérés d'impôts pour les Indiens inscrit (depuis 2010);
- Investissements
 - o Intérêts et autres revenus de placements;
 - o Revenu de dividendes;
- Transferts gouvernementaux
 - o Assurance-emploi
 - Assurance-chômage/assurance emploi depuis 1982;
 - Régime québécois d'assurance parentale depuis 2006;
 - Prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi (AE) et prestations du Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) exonérés d'impôts pour les Indiens inscrit (depuis 2019)
 - o Revenu de pension
 - Prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse disponible à partir de 1982;
 - Versement net de suppléments fédéraux (d'abord inclus dans autres revenus, mais montrés séparément depuis 1992)
 - Supplément du revenu garanti créé en 1967 et l'allocation au Conjoint créée en 1975, disponible depuis 1992
 - Allocations versées au conjoint (inclus dans « versement net des suppléments fédéraux » depuis 1992; antérieurement avec « revenu non imposable »
 - Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec disponibles depuis 1982;
 - o Prestations pour enfants;
 - Revenu des allocations familiales fédérales disponible jusqu'à 1992;
 - Crédit d'impôt pour enfants de 1982 jusqu'à 1992;
 - Prestations fiscales canadiennes pour enfants (1993 à juin 2016);
 - Prestation universelle pour la garde d'enfants depuis (2006 à juin 2016; comprend certains montant rétroactifs après 2016);

- Allocation canadienne pour enfants depuis juillet 2016;
- o Taxes fédérales, taxes produits et services, taxe de vente fédérale harmonisée
 - Crédit pour la taxe fédérale de vente (1988 à 1990);
 - Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990 jusqu'à 1996);
 - Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997);
- o Indemnités pour accidents de travail (incluses dans autres revenus avant 1992 et montrées séparément depuis 1992);
- o Assistance sociale incluse dans autres revenus avant 1992 et montrées séparément depuis 1992);
- o Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales
- o Autres transferts gouvernementaux
 - la prestation fiscale pour revenu de travail (introduit à partir 2007 selon la province ou le territoire; depuis 2010 dans les tableaux statistiques)
 - Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (depuis 2015 jusqu'à 2017)
 - Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible
 - Supplément remboursable pour frais médicaux (depuis 2018)
 - Indicatif à agir pour le climat (Depuis 2018 pour certaines provinces)
- Pensions privées
- Revenu d'un REER/ RPAC (depuis 1994; antérieurement compris dans « autres revenus »; depuis 1999, uniquement pour les déclarants âgés de 65 ans et plus)
- Autres revenus
 - o Revenu net d'une société en commandite simple;
 - o Pensions alimentaires;
 - o Revenu net de location;
 - o Autres revenus tels que déclarés à la ligne 130 de la déclaration d'impôt (bourses d'études, subventions, etc.);
 - o Régimes enregistrés épargne invalidité tels que déclarés à la ligne 125 de la déclaration d'impôt (depuis 2008);
 - o Bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et subventions imposables reçues par des artistes pour un projet (depuis 2019);
 - o Autres revenus exonérés d'impôts pour les Indiens inscrits (depuis 2019).

Les sommes qui ne font pas partie de la liste de revenus énumérés ci-dessus sont les indemnités d'incapacité versées aux anciens combattants et les pensions à leurs personnes à charge, les sommes gagnées à la loterie et les gains en capital.

Salaires, traitements et commissions

Cette source de revenu comprend tous les gains d'emploi et les commissions selon les fiches T4, les allocations pour la formation, les pourboires, gratifications et redevances. À compter de 1999, ce montant comprend le revenu d'emploi exempt d'impôts gagné sur réserve indienne.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé avec comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain, le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, ainsi qu'un cadre statistique commun pour faciliter l'analyse des trois économies. Le SCIAN est articulé autour des principes de l'offre ou de la production, afin de s'assurer que les données sur les industries qui sont classées en fonction du SCIAN se prêtent à l'analyse de questions liées à la production, comme le rendement industriel.

Géographie

Les données sont disponibles pour les géographies suivantes. Voir « Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique » pour plus de détails. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

Les régions normalisées :

Canada
Provinces et territoires

Géographie du recensement

- les régions économiques
- les divisions de recensement
- les régions métropolitaines de recensement
- les agglomérations de recensement
- les secteurs de recensement
- les circonscriptions électorales fédérales (selon l'Ordonnance de représentation de 2013)

Géographie postale

- Totaux par ville
- Régions de tri d'acheminement urbaines (excluant routes rurales dans les villes, services de banlieue dans les villes et autres régions urbaines)
- Services de banlieue*
- Routes rurales (dans les villes)*
- Régions de **Codes postaux** ruraux (dans les villes)
- Autres régions urbaines
- Communautés rurales (ne faisant pas partie d'une ville)
- Autres totaux provinciaux

*Ces niveaux de géographie postale étaient disponibles par le passé mais ne sont plus disponibles pour ces données.

Les secteurs définis par l'utilisateur

En ce qui concerne les totalisations à frais recouvrables, les utilisateurs peuvent sélectionner des régions particulières qui les intéressent mais qui ne correspondent pas aux régions normalisées. Pour obtenir les données agrégées pour de telles régions, ils peuvent fournir une liste des niveaux inférieurs de géographie postale ou de géographie du recensement (Codes postaux, régions de tri d'acheminement, secteurs de recensement, subdivision de recensement, etc.) regroupés en fonction des régions qu'ils ont définies. Ces régions doivent satisfaire à nos exigences de confidentialité. Voir la partie « Géographie spéciale » pour de plus amples renseignements.

Niveaux géographiques – Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique : 12**Région :** Canada**Description :**

Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.

Niveau géographique : 11**Région :** Total provincial ou territorial**Description :**

Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de « 990 » et du code de la province/du territoire :

Terre-Neuve-et-Labrador = A99010

Nouvelle-Écosse = B99012

Île-du-Prince-Édouard = C99011

Nouveau-Brunswick = E99013

Québec = J99024

Ontario = P99035

Manitoba = R99046

Saskatchewan = S99047

Alberta = T99048

Colombie-Britannique = V99059

Territoires du Nord-Ouest = X99061

Nunavut = X99062

Territoire du Yukon = Y99060

Niveau géographique : 61**Région :** Secteur de recensement**Description :**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales semblables à des quartiers qui ont été créés dans une région métropolitaine de recensement (voir définition ci-dessous) ou une agglomération de recensement dont le noyau urbain comptait une population de 50 000 habitants ou plus d'après le recensement de 1996. Les SR étaient initialement délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 5 591 régions de niveau géographique « 61 » d'après le recensement de 2016.

Niveau géographique : 51**Région :** Région économique**Description :**

Une région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement (voir définition ci-dessous) complètes sauf dans le cas de l'Ontario. Les régions économiques (RE) servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Au Québec, les RE sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les territoires consistent chacun en une région économique.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 76 régions de niveau géographique « 51 » d'après le recensement de 2016.

Niveau géographique : 42

Région : Agglomération de recensement

Description :

Le concept général de l'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une AR compte au moins 10 000 habitants d'après le dernier recensement.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 136 régions de niveau géographique « 42 », d'après le recensement de 2016 : 117 ARs, 6 composantes provinciales pour les 3 ARs qui traversent des frontières provinciales, et 13 géographies résiduelles appelées « Non RMR-AR », une pour chaque province et territoire.

Niveau géographique : 41

Région : Région métropolitaine de recensement

Description :

Le concept général de la région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 37 régions de niveau géographique « 41 » d'après le recensement de 2016 :

001, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador
205, Halifax, Nouvelle-Écosse
305, Moncton, Nouveau-Brunswick
310, Saint John, Nouveau-Brunswick
408, Saguenay, Québec
421, Québec, Québec
433, Sherbrooke, Québec
442, Trois-Rivières, Québec
462, Montréal, Québec
505, Ottawa-Gatineau (3 items : combiné, partie Québec et partie Ontario).
521, Kingston, Ontario
522, Belleville, Ontario
529, Peterborough, Ontario
532, Oshawa, Ontario
535, Toronto, Ontario
537, Hamilton, Ontario
539, St-Catharines-Niagara, Ontario
541, Kitchener-Cambridge-Waterloo, Ontario
543, Brantford, Ontario
550, Guelph, Ontario
555, London, Ontario
559, Windsor, Ontario
568, Barrie, Ontario
580, Grand Sudbury, Ontario
595, Thunder Bay, Ontario
602, Winnipeg, Manitoba
705, Regina, Saskatchewan
725, Saskatoon, Saskatchewan
810, Lethbridge, Alberta
825, Calgary, Alberta
835, Edmonton, Alberta
915, Kelowna, Colombie-Britannique
932, Abbotsford-Mission, Colombie-Britannique
933, Vancouver, Colombie-Britannique
935, Victoria, Colombie-Britannique

Niveau géographique : 31**Région :** Circonscription électorale fédérale**Description :**

Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont représentés par un député élu à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 2013, il y a 338 CÉF au Canada. Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 338 régions de niveau géographique « 31 ».

Niveau géographique : 21**Région :** Division de recensement**Description :**

Une division de recensement (DR) est un groupe de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Une DR peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un district régional.

Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces et territoires du Canada. Dans d'autres provinces ou territoires dont les lois ne prévoient pas de telles régions (Terre-Neuve-et-Labrador, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires.

Le recensement de 2019 contient 293 divisions de recensement; toutefois, les tableaux de données de 2019 contiennent 295 régions de niveau géographique « 21 » en raison de la DR de Halton (Ontario) qui chevauche deux régions économiques.

Commençant en 2007, les Divisions de recensement sont identifiées dans les tableaux, par un code à six chiffres :

- 2 premiers chiffres = province
- 2 chiffres suivants = la région économique
- 2 derniers chiffres = la division de recensement

Changements dans la géographie du recensement – comparaison des limites de 2016 avec celles de 2011

Au moment de comparer les données des années de référence 2015 et 2016, les utilisateurs doivent tenir compte du fait que certains changements dans les données peuvent être attribuables aux modifications des limites géographiques du recensement. Les données de l'année de référence 2015 sont produites en fonction des limites en vigueur au Recensement de 2011, tandis que les données de l'année de référence 2016 sont fondées sur les limites en vigueur au Recensement de 2016.

Modifications apportées aux régions métropolitaines de recensement (RMR)

Pour le Recensement de 2016, Belleville (Ont.) et Lethbridge (Alb.), qui étaient toutes deux des agglomérations de recensement (AR) en 2011, sont devenues des régions métropolitaines de recensement (RMR). De plus, des subdivisions de recensement (CSD) autrefois considérées comme à l'extérieur des RMRs ont été intégrées à onze RMRs (voir tableau B). Le terme subdivision de recensement est le terme général qui désigne les municipalités (selon le découpage des lois provinciales et territoriales) ou les régions considérées au même titre que des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex. des réserves indiennes, des établissements indiens et des territoires non organisés).

Tableau B

Régions métropolitaines de recensement		Subdivisions de recensement	
Code	Nom	Code	Nom
305	Moncton	1306001	Hopewell
310	Saint John	1305016	Norton
408	Saguenay	2494250	Bégin
421	Québec	2433095	Saint-Antoine-de-Tilly
462	Montréal	2456083	Saint-Jean-sur-Richelieu
		2463048	Saint-Lin--Laurentides
505	Ottawa - Gatineau	2480050	Thurso
		2480055	Lochaber
		2480060	Lochaber-Partie-Ouest
		3507065	North Grenville
522	Belleville	3512001	Tyendinaga
		3512020	Stirling-Rawdon
541	Kitchener - Cambridge - Waterloo	3530020	Wilmot
580	Greater Sudbury / Grand Sudbury	3552013	Markstay-Warren
705	Regina	4706011	Lajord No. 128
725	Saskatoon	4715018	Aberdeen No. 373
		4715019	Aberdeen

Certains changements dans les limites géographiques ont également eu une incidence sur la superficie totale de couverture de certaines RMR. Notamment, il y a eu une petite augmentation globale de la superficie des terres de la RMR d'Edmonton (tableau C), principalement en raison des changements apportés à la superficie des terres de ces CSDs :

Tableau C

Régions métropolitaines de recensement		Changements dans les limites géographiques des subdivisions de recensement	
Code	Nom	Code	Nom
835	Edmonton	4810066	Bruderheim
		4811012	Leduc County
		4811016	Leduc
		4811018	Devon
		4811034	Parkland County
		4811052	Strathcona County
		4811059	Sturgeon County

Modifications apportées aux agglomérations de recensement (AR)

Pour le Recensement de 2016 :

Huit nouvelles agglomérations de recensement ont été introduites : Gander (T. N. L.), Sainte-Marie (Qc), Arnprior (Ont.), Carleton Place (Ont.), Wasaga Beach (Ont.), Winkler (Man.), Weyburn (Sask.) et Nelson (C. B.).

Les agglomérations de recensement d'Amos (Qc) et de Temiskaming Shores (Ont.) ont été supprimées en 2016 car elles ne répondaient plus aux critères de population. Une autre agglomération de recensement n'est plus présente, puisque l'agglomération de recensement Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) a été fusionnée à la région métropolitaine de recensement de Montréal (Qc).

Belleville (Ont.) et Lethbridge (Alb.), qui étaient toutes deux des agglomérations de recensement en 2011, sont devenues des régions métropolitaines de recensement.

En Alberta, deux autres agglomérations de recensement, Grande Prairie et Wood Buffalo, répondent maintenant aux critères de population pour lesquels des secteurs de recensement sont établis.

Des subdivisions de recensement autrefois considérées comme à l'extérieur des agglomérations de recensement ont été ajoutées à six agglomérations de recensement, ce qui a modifié la superficie des terres et la population qu'elles comprennent (tableau D).

Tableau D

Agglomérations de recensement		Subdivisions de recensement ajoutées	
Code	Nom	Code	Nom
320	Fredericton	1303005	Tracy
		1310004	Manners Sutton
		1310005	Harvey
		1310017	Hanwell
		1310021	Queensbury
447	Drummondville	2449020	Lefebvre
		2449025	L'Avenir
		2449100	Saint-Edmond-de-Grantham
450	Granby	2447047	Roxton Pond
562	Sarnia	3538035	Plympton-Wyoming
575	North Bay	3548031	Chisholm
		3548094	Nipissing, Unorganized, North Part
		3549060	Powassan
		3549071	Nipissing
930	Chilliwack	5909034	Fraser Valley D
		5909035	Fraser Valley H
		5909837	Cheam 1
		5909844	Popkum 1

De plus, 26 agglomérations de recensement (tableau E), qui existent à la fois dans le Recensement de 2011 et dans le Recensement de 2016, ont vu la zone qu'elles couvrent se modifier en raison de changements dans les limites géographiques.

Tableau E

Agglomérations de recensement			
Code	Nom	Code	Nom
15	Corner Brook	485	Rouyn-Noranda
105	Charlottetown	530	Kawartha Lakes
328	Bathurst	553	Stratford
330	Campbellton	569	Orillia
335	Edmundston	610	Brandon
404	Rimouski	640	Thompson
405	Rivière-du-Loup	735	North Battleford
406	Baie-Comeau	745	Prince Albert
411	Dolbeau-Mistassini	821	High River
428	Saint-Georges	831	Sylvan Lake
430	Thetford Mines	850	Grande Prairie
444	Shawinigan	943	Courtenay
454	Sorel-Tracy	952	Quesnel

Modifications apportées aux divisions de recensement (DR)

Entre le Recensement de 2011 et le Recensement de 2016, une division de recensement a changé de nom : Lajemmerais (Qc) a été renommée Marguerite-D'Youville.

Il y a également eu plusieurs changements dans les limites géographiques entre des paires de divisions de recensement adjacentes, ce qui a entraîné des changements dans la superficie des terres et la population de ces divisions de recensement. Bien que la plupart de ces changements n'aient entraîné que de très faibles changements dans les chiffres de population réels, les changements dans les paires de divisions de recensement adjacentes énumérées dans le tableau F étaient plus significatifs.

Tableau F

Province/ Territoire	Divisions de recensement de 2016			
	Code	Name	Code	Name
N.-B.	1309	Northumberland	1315	Gloucester
Man.	4602	Division No. 2	4603	Division No. 3
Man.	4604	Division No. 4	4608	Division No. 8
Man.	4607	Division No. 7	4615	Division No. 15
T.N.-O.	6105	Region 5	6106	Region 6

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de modifications de limites en particulier, reportez-vous à la section « Comment obtenir d'autres renseignements » à la fin de ce document.

Secteurs de recensement problématiques

Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les données du FFT1 au niveau du secteur de recensement (quartiers de grandes régions urbaines) pour les régions énumérées dans le tableau G. Dans ces secteurs de recensement, un grand nombre de déclarants semblent avoir fourni une adresse correspondant à une case postale, à des entreprises offrant des services d'impôt sur le revenu des particuliers (comptables, avocats, conseillers financiers ou groupes liés au travail) ou à des bureaux du gouvernement provincial fournissant des services de tuteurs et de curateurs publics. Pour ces régions, le nombre de personnes dans le FFT1 de 2019 est considérablement plus élevé que dans le Recensement de 2016.

Tableau G

Secteurs de recensement dont les données doivent être utilisées avec prudence, FFT1 de 2019

Code de RMR/AR	Nom de la RMR/AR	Secteur de recensement
320	Fredericton	0001.00
462	Montréal	0062.00
462	Montréal	0055.01
535	Toronto	0014.00
535	Toronto	0035.00
535	Toronto	0299.01
602	Winnipeg	0013.00
602	Winnipeg	0595.02
705	Regina	0013.00
805	Medicine Hat	0009.00
810	Lethbridge	0007.00
810	Lethbridge	0105.00
825	Calgary	0043.00
825	Calgary	0044.00
835	Edmonton	0034.00
850	Grande Prairie	0011.00
850	Grande Prairie	0012.00
850	Grande Prairie	0013.00
915	Kelowna	0008.00
915	Kelowna	0012.00
933	Vancouver	0049.01
933	Vancouver	0059.11
933	Vancouver	0066.00
933	Vancouver	0504.07
935	Victoria	0010.00
970	Prince George	0012.00

Niveaux géographiques – Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certains niveaux de géographie du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

Niveau géographique : 12

Région postale : Canada

Description :

Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.

Niveau géographique : 11

Région postale : Total provincial ou territorial

Description :

Ce niveau représente le total des niveaux de géographie suivants dans une même province/un même territoire :

Totaux par ville = niveau 08
 Communautés rurales = niveau 09
 Autres totaux provinciaux = niveau 10

Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de « 990 » et du code de la province/du territoire :

Terre-Neuve-et-Labrador = A99010
 Nouvelle-Écosse = B99012
 Île-du-Prince-Édouard = C99011
 Nouveau-Brunswick = E99013
 Québec = J99024
 Ontario = P99035
 Manitoba = R99046
 Saskatchewan = S99047
 Alberta = T99048
 Colombie-Britannique = V99059
 Territoires du Nord-Ouest = X99061
 Nunavut = X99062
 Territoire du Yukon = Y99060

Niveau géographique : 10

Région postale : Autres totaux provinciaux (résidus « P »)

Description :

Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupées dans une catégorie « autre ». Avant 1992, cette catégorie « autre » portait le même identificateur que le total provincial, et les codes « mode de livraison » 2 et 3 les distinguaient. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Ces codes sont les suivants :

Terre-Neuve et Labrador = A89010
 Nouvelle-Écosse = B89012
 Île-du-Prince-Édouard = C89011
 Nouveau-Brunswick = E89013
 Québec = J89024
 Ontario = P89035

Manitoba = R89046
 Saskatchewan = S89047
 Alberta = T89048
 Colombie-Britannique = V89059
 Territoires du Nord-Ouest = X89061
 Nunavut = X89062
 Territoire du Yukon = Y89060

Niveau géographique : 09

Région postale : Communautés rurales (ne faisant pas partie d'une ville)

Description :

Pour les données obtenues avant l'année de référence 2011, ce niveau géographique se nommait "**Code postal** rural (ne faisant pas partie d'une ville)".

Ce niveau géographique représente les communautés rurales ayant un seul **Code postal** rural. Ces communautés rurales sont déterminées d'après les régions desservies par Postes Canada. Souvent, ces régions ressemblent étroitement aux limites officielles des communautés rurales. Ces Codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 3 856 régions de niveau géographique « 09 ».

Niveau géographique : 08

Région postale : Totaux par ville (ville postale)

Description :

Dans la géographie postale, le concept de ville est souvent relié aux anciennes limites des villes ou à des quartiers. Habituellement cette géographie ne correspond pas exactement aux limites municipales officielles.

Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire :

RTA urbaines (résidentielle) = niveau 03
 Routes rurales = niveau 04
 Services de banlieue = niveau 05
 Régions de **Codes postaux** ruraux (dans une ville) = niveau 06
 Autres régions urbaines = niveau 07

À compter de 2010, les données courantes ainsi que des années passées au niveau géographique 04 et 05 sont supprimées, mais sont quand même incluses dans les totaux des villes.

Leur format est le suivant : par exemple, Edmonton T95479; Regina S94876; St-Lambert J96121. La lettre postale est suivie d'un « 9 » et d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé « identificateur de ville »).

Les données basées sur les véritables limites municipales (subdivisions de recensement) ne sont disponibles que par le biais de tabulations personnalisées à frais recouvrables.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 1 754 régions de niveau géographique « 08 ».

Niveau géographique : 07

Région postale : Autres régions urbaines (non résidentielles à l'intérieur de la ville - résidus « E »)

Description :

Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Par exemple, Edmonton T85479; Regina S84876; St-Lambert J86121.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 419 régions de niveau géographique « 07 ».

Niveau géographique : 06

Région postale : Régions de **Codes postaux** ruraux (dans une ville)

Description :

Pour les données obtenues avant l'année de référence 2011, ce niveau géographique se nommait « **Code postal** rural (dans une ville) ».

Ces données sont pour les **Codes postaux** ruraux des communautés ayant plus d'un seul **Code postal**. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et que Postes Canada dessert maintenant par une livraison urbaine; ou dans les communautés avec plus d'un **Code postal** rural. Ces **Codes postaux** ruraux ont un zéro comme deuxième caractère. Même si les données sont diffusées individuellement pour chaque **Code postal** rural, seulement le nom de la communauté est inclus avec les données diffusées. Le **Code postal** n'apparaît pas avec les données diffusées. Donc, pour les données diffusées à ce niveau géographique, les noms des communautés apparaîtront plus d'une fois.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 633 régions de niveau géographique « 06 ».

Niveau géographique : 05

Région postale : Services de banlieue

Description :

N'est plus disponible.

Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison appelé « service de banlieue ». La livraison du courrier est faite par un fournisseur vers des boîtes postales multiples (boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques) généralement situées à proximité ou dans le périmètre d'une zone urbaine. Ces régions sont identifiées par les six caractères du **Code postal** urbain.

Niveau géographique : 04

Région postale : Routes rurales

Description :

N'est plus disponible.

Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé « route rurale ». Un fournisseur livre par véhicule motorisé aux clients qui demeurent près des routes définies dans les secteurs ruraux établis. Le **Code postal** de ces régions comprend les six caractères du **Code postal** urbain.

Niveau géographique : 03**Région postale :** RTA urbaines (résidentielle)**Description :**

Les régions de tri d'acheminement (RTA) sont identifiées par les trois premiers caractères du **Code postal**. Cette version des RTA urbaines ne comprend que les codes postaux associés à la livraison postale régulière pour zone urbaine. Elles ne comprennent pas les niveaux de géographie 04, 05 et 07; en conséquence, elles ne constituent donc, le plus souvent, qu'un sous-ensemble des véritables RTA urbaines complètes.

Une RTA urbaine de ce genre s'identifie par les caractères de la RTA et trois espaces blancs. Une RTA peut être divisée en différentes parties si elle est associée à plus d'une ville.

Les données correspondant aux véritables limites de livraison dans les RTA (sans aucune division de ces RTA) selon la liste complète de codes postaux associés au RTA ne sont disponibles que dans le cadre de totalisations spéciales à frais recouvrables pour les régions urbaines et rurales.

Les tableaux de données de 2019 contiennent 2 535 régions de niveau géographique « 03 ».

Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes

Les fichiers de données qui se basent sur la géographie postale contiendront souvent des sous-totaux et des totaux. De nombreux utilisateurs de données ont besoin d'additionner certains niveaux de géographie afin d'obtenir un total pour leur région d'intérêt. Toutefois, l'inclusion de sous-totaux au cours de ce processus donne lieu à un double compte de certaines populations, ce qui entraîne un total erroné. Ci-dessous se trouve un résumé de la manière dont les régions postales sont agrégées dans la géographie postale normalisée.

Le total des RTA urbaines (NG3), des routes rurales (NG4), des services suburbains (NG5), des **Codes postaux** ruraux à l'intérieur d'une ville (NG6) et des autres régions urbaines (NG7) est égal aux totaux de ville (NG8).

L'addition des totaux de ville (NG8), des **Codes postaux** ruraux à l'extérieur d'une ville (NG9) et des autres régions dans une province (NG10) correspond aux totaux provinciaux/territoriaux (NG11).

Provincial/territorial totals (LOG 11) add up to the Canada total (LOG 12).

Ainsi, selon les codes du niveau de géographie :

$$3 + 4 + 5 + 6 + 7 = 8$$

$$8 + 9 + 10 = 11$$

Identificateur de ville (CityID)

L'identificateur de ville est créé pour les villes postales. Ce concept de villes ne correspond pas aux limites officielles des municipalités.

En 2007, le CityID a été modifié.

Avant 2007:

- CityID est composé d'un numéro à 4 caractères maximum. Chaque ville postale a un numéro unique compris entre 1 et 9999.
- Presque tous les numéros sont alloués à une ville postale. Il ne reste que quelques numéros disponibles pour les futures nouvelles villes postales.

En commençant avec les données 2007:

Afin de créer une plus grande possibilité d'identificateur sans changer la longueur du champ dans nos systèmes :

- Le numéro du CityID est maintenant combiné à la 1^{ière} lettre du **Code postal**
- Chaque 1^{ière} lettre de **Code postal** a une possibilité de numéros entre 1 et 9999 (Tableau I)
- Les numéros des villes postales déjà existantes ont été gardés et seul la 1^{ière} lettre du **Code postal** a été ajoutée. (Tableau H)
- Les nouvelles villes postales ont reçu un nouveau numéro d'identification dans le nouveau format. (Tableau H)

Tableau H

Code postal	Nom de la ville postale	Avant 2007	2007
K1A xxx	Ottawa	2434	K2434
G3C xxx	Stoneham-et-Tewkesbury	n/a	G2

Tableau I

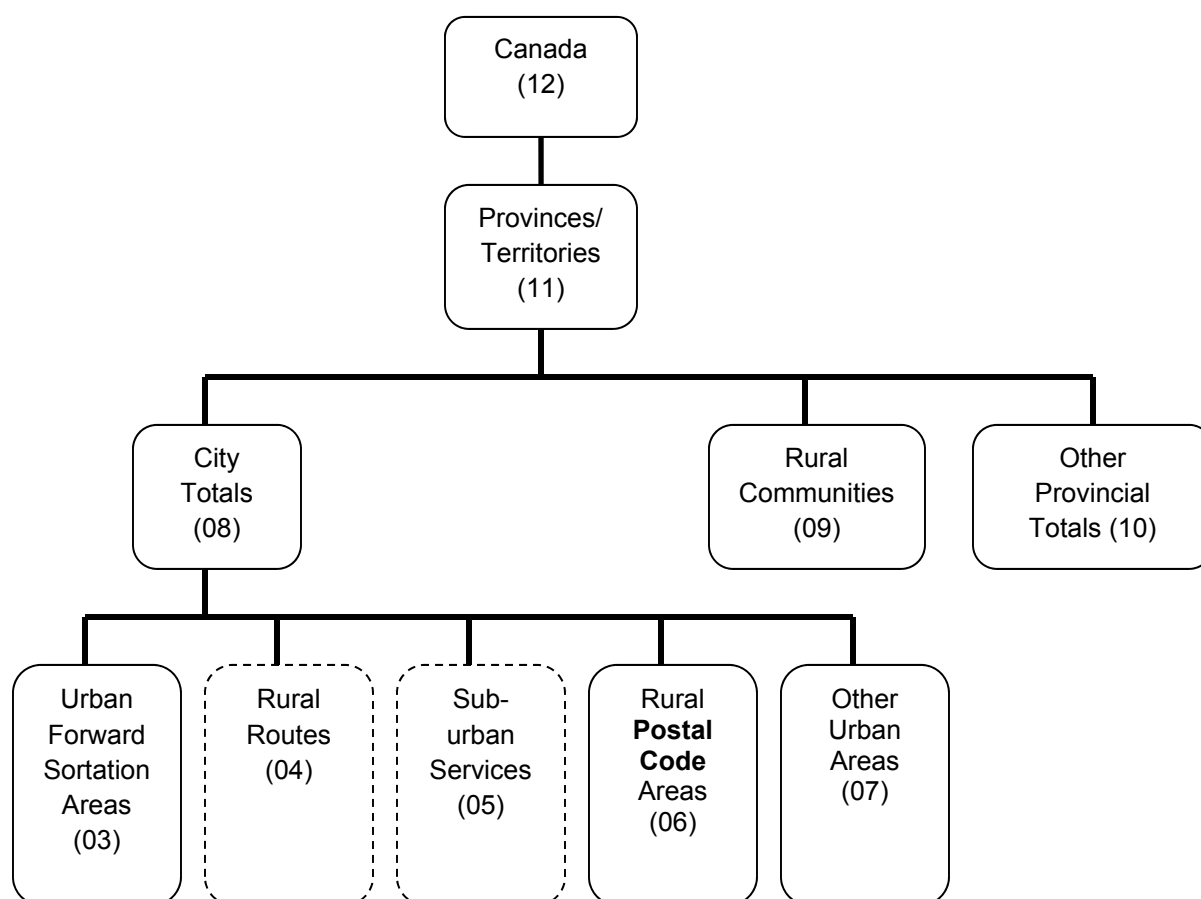
Province	Lettre	Tranche de numéros
Terre-Neuve et Labrador	A	1 – 9999
Île-du-Prince-Édouard	C	1 – 9999
Nouvelle-Écosse	B	1 – 9999
Nouveau-Brunswick	E	1 – 9999
Québec	G	1 – 9999
Québec	H	1 – 9999
Québec	J	1 – 9999
Ontario	K	1 – 9999
Ontario	L	1 – 9999
Ontario	M	1 – 9999
Ontario	N	1 – 9999
Ontario	P	1 – 9999
Manitoba	R	1 – 9999
Saskatchewan	S	1 – 9999
Alberta	T	1 – 9999
Colombie-Britannique	V	1 – 9999
Yukon	Y	1 – 9999
Territoires-du-Nord Ouest	X	1 – 9999
Nunavut	X	1 – 9999

Par conséquent, il est essentiel d'utiliser la combinaison Lettre + numéro pour identifier la bonne ville postale dans la bonne province (Tableau J) :

Tableau J

Lettre	Numéro	Nom de ville postale	Province
A	2	Avondale	NL
B	2	Bible Hill	NS
T	2	Rocky View	AB
G	2	Stoneham-et-Tewkesbury	QC

Hiérarchie pour la géographie postale



Niveaux géographiques – Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, la zone d'attraction commerciale, etc.). Pour cela, les utilisateurs doivent transmettre une liste des géographies inférieures comme des **codes postaux** ou des secteurs de recensement qui composent les régions définies par l'utilisateur. Nous agrégeons ensuite les microdonnées pour établir la correspondance avec la région d'intérêt. S'il y a plus d'un niveau de géographie dans les régions transmises par l'utilisateur, celles-ci doivent être clairement indiquées. La liste des géographies inférieures qui, cumulées, forment les régions définies par l'utilisateur est souvent désignée sous l'appellation de « fichier de conversion » et nous est habituellement fournie au format Excel.

Nous invitons vos commentaires

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire aux besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

Comment obtenir des renseignements plus détaillées

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Statistique Canada
 150, promenade Tunney's Pasture
 Ottawa, Ontario K1A 0T6
 Téléphone :
 (sans frais) 1-800-263-1136
 (international) 1-514-283-8300
 Courriel : STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Liste de produits de données disponibles

La Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les tableaux de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, tout comme le numéro d'identification de chaque produit et la date normale de parution.

Liste de produits de données disponibles

Nom du produit	Numéro du produit	Date de parution	Version du fichier FFT1
Déclarants canadiens	17C0010	Hiver	Préliminaire
Dons de charité	13C0014	Hiver	Préliminaire
Cotisants à un REER	17C0006	Hiver	Préliminaire
Salaires, traitements et commissions	11230001	Hiver	Préliminaire
Revenu des particuliers	13C0015	Printemps - Été	Final
Revenu des familles	13C0016	Printemps - Été	Final
Revenu des aînés	89C0022	Printemps - Été	Final